

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

N° 2008-9-7-3

Séance du vendredi 5 septembre 2008

COMITES DE SUIVI Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion Soutien aux Expressions Artistiques

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I - 7è/05 du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 en faveur du Développement Culturel,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 25 juin 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne acte au Président de la communication relative aux Comités de Suivi 2007 des conventions de partenariat avec le Centre de Rencontre, d'Echange et d'Animation (CREA) de Kingsheim et la Compagnie Pandora de Colmar (*annexés au rapport*).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions